

Fédération Algérienne de Football Ligue Régionale de Football Batna

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPETITIONS DE LA SAISON 2007 / 2008

1. PERIODES DE DEPOT ET D'ENREGISTREMENT DES LICENCES

Le dépôt et l'enregistrement des licences (transferts, renouvellement et nouvelles licences) doivent s'effectuer auprès de la ligue régionale de Batna pendant les périodes ci-dessous :

- ✓ Période d'été : du 07 Juillet 2007 au 22 Août 2007.
- ✓ Période d'hiver : du 16 Décembre 2007 au 15 Janvier 2008.

Clubs relevant des Ligues de Wilaya et équipes féminines

- ✓ Période d'été : du 07 Juillet 2007 au 12 Septembre 2007.
- ✓ Période d'hiver : du 16 décembre 2007 au 15 Janvier 2008.

En conséquence aucune demande de licence de quelque nature que ce soit ne sera acceptée par les ligues en dehors de périodes, ci-dessus, fixées.

2. CATEGORIES D'EQUIPES A ENGAGER OBLIGATOIREMENT

Clubs des divisions nationales une et deux :

- Une équipe « Juniors » **U-20**, joueurs **nés en 1988 et 1989** (gestion ligue inter régions de football).
- Une équipe « Juniors » **U-20**, joueurs **nés en 1990** (gestion ligue régionale).
- Une équipe « **Cadets** » **U-17**, joueurs **nés en 1991** (gestion ligue inter régions).
- Une équipe « **Cadets** » **U-17**, joueurs **nés en 1992** (gestion ligue régionale).
- Une équipe « **minimes** » **U-15**, joueurs **nés en 1993 et 1994**.

Clubs des autres divisions :

- Une équipe « Seniors »
- Une équipe **U-20**
- Une équipe **U-17**
- Une équipe **U-15**

Les conditions de participation en championnat et en coupe d'Algérie des équipes U-20 et U-17 des divisions nationales une et deux seront portées à la connaissance des clubs ultérieurement.

L'établissement et la délivrance des licences des catégories de jeunes ci-dessus citées est du ressort de la ligue gestionnaire du championnat.

3. ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2007-2008

Le dossier d'engagement doit être constitué des pièces suivantes :

1. Bulletin d'engagement dans les compétitions ;

2. Une attestation délivrée par l'assureur conforme au contrat d'assurance concernant l'ensemble des membres du club, en application de l'article 57 des règlements généraux
3. Une liste des membres du comité directeur mandatés pour représenter le club auprès de la Ligue Régionale de Football de Batna ;
4. Un quitus délivré par la Ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue ;
5. Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive
6. L'engagement, signé par le président du club de respecter les Règlements généraux et de les faire respecter par ses membres ;
7. L'engagement signé par le président du club de faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du club aux réunions et séminaires organisés par la Fédération et les Ligues ;
8. Le paiement de la contribution aux frais de gestion (frais d'engagement).

4. DEPOT DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception auprès de la Ligue Régionale de Football de Batna au plus tard le **29Août 2007**.





Tout dossier d'engagement parvenant incomplet ou déposé après les délais fixés ci-dessus sera rejeté et le club ne pourra prendre part à aucune compétition officielle.

5. NOMBRE DE JOUEURS A ENGAGER PAR CLUB

Le nombre de joueurs qu'un club peut engager est limité à :

- o **30 joueurs seniors** au maximum pour tous les clubs.
- o **30 joueurs au minimum** pour les catégories « Jeunes » pour les clubs des divisions nationales une et deux et inter régions.
- o **20 joueurs au minimum** pour les catégories « jeunes » pour les autres divisions.
- o **18 joueuses au minimum** pour les équipes féminines

6. CATEGORIES D'AGES DES JOUEURS

-  **Seniors** : nés avant le 01 Janvier 1988
-  **U-20** : nés en 1988 — 1989 et 1990
-  **U-17** : 1991 et 1992
-  **U-15** : nés en 1993 et 1994

7. MONTANT DE LA CONTRIBUTION AUX FRAIS GENERAUX

- ✓ **Régionale Une et Deux = 250.000,00 DA**
- ✓ **Régionale Trois (Honneur) = 200.000,00 DA**
- ✓ **Wilaya = 150.000, 00 DA**

Les équipes féminines et de futsal sont exemptées du paiement de la contribution aux frais généraux.

08. CATEGORIES DE LICENCES

- **Joueurs amateurs :**

La licence du joueur amateur est annuelle.

09 - CERTIFICAT MEDICAL

Toute demande de licence (joueur amateur ou professionnel) devra être accompagnée d'un certificat médical conforme au modèle défini par la Commission Médical Fédérale.